



## **DÉCLARATION DES ORGANISATIONS SOCIALES SUR LA PRÉPARATION DE LA TROISIÈME CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LE LOGEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT URBAIN DURABLE (HABITAT III) DANS LE CADRE DE LA JOURNÉE MONDIALE 2014 DE L'HABITAT**

L'Assemblée Générale de l'ONU a convoqué en 2016 la troisième Conférence des Nations Unies sur le Logement et le Développement Urbain Durable, connue comme HABITAT III; la première réunion préparatoire s'est déroulée au mois de Septembre dernier à New York.

Pour les organisations de la société civile organisées à échelle internationale, cette conférence représente l'opportunité pour élaborer un Nouvel Agenda de l'Habitat -pas seulement un Nouvel Agenda Urbain- qui, lorsque l'on considère l'urbain et le rural comme un territoire continu, délimitent les normes et obligations internationales qui reconnaissent le droit à la ville, le droit à la terre et au territoire, incluant de même le transport de qualité et l'énergie en harmonie avec la nature.

En 1976, date à laquelle la Conférence HABITAT I a eu lieu à Vancouver, une déclaration sur les Établissements Humains, fruit de la prise de conscience de la rapide urbanisation et qui prenait en considération la relation de campagne-ville, avait été rédigée. Lors de la Conférence d'HABITAT II tenue à Istanbul en 1996, la participation de la société civile a permis d'effectuer des progrès significatifs en termes de reconnaissance du droit au logement et cela a eu un impact sur l'Agenda de l'Habitat surgi de cette conférence. Même ainsi, on ne peut ignorer que nous sommes actuellement témoins d'un processus global accéléré d'urbanisation spéculative qui enfreint souvent les droits reconnus de l'homme et a conduit à l'étalement irrationnel des villes et à la ségrégation sociale avec de graves conséquences sur la vie des êtres humains, sur la nature et les territoires, ainsi que sur la vie sociale et les possibilités de réalisation du droit, sans discrimination, de tous les peuples à un espace et à un logement en toute sécurité pour vivre dans la paix et la dignité.

Bien que les politiques mises en place ces dernières décennies visant à affaiblir les campagnes et à les vider de leurs habitant-e-s au profit de grandes entreprises à but lucratif et ont permis aux villes une croissance au détriment de celles-ci, nos organisations ne peuvent pas ignorer la continuité entre le monde rural et l'urbain et le métabolisme qui les relie. Nous désapprouvons le modèle hégémonique de développement qui découle de ces politiques et provoque le dépouillement des communautés, des peuples indigènes et des paysan-ne-s de leurs territoires, la destruction de leur habitat et de leurs sources de revenus, mais aussi la violence criminelle qui incite à la migration massive, accroissant la paupérisation et l'abandon de leur culture et de leurs pratiques communautaires. Ces politiques aboutissent à l'impossibilité d'autres formes de vie qui ne soient pas concentrées dans les villes.

Tout cela exige que l'on priorise les droits de l'Homme et les obligations des Etats qui en découlent dans les débats, les propositions et les résolutions d'HABITAT III. Les organisations

communautaires et de la société civile fournissent également des alternatives et des propositions qui devraient être examinées lors de la première conférence mondiale post 2015, comme par exemple: l'évaluation nécessaire de la mise en œuvre de l'Agenda Habitat II et de son Plan d'Action Mondial; la promotion de mesures visant à vaincre les inégalités, la discrimination, la ségrégation et le manque d'opportunités pour l'accès à un logement décent et pour la garantie de bonne vie de toutes et tous aussi bien à la ville que dans les campagnes; l'élaboration de propositions visant à créer des instruments de planification et de budgétisation participative, de soutien institutionnel à la production sociale de l'habitat, de démocratisation des espaces de gestion territoriale, de surveillance citoyenne et de coordination du secteur public avec les secteurs impliqués dans la planification, la production et la gestion de l'habitat ainsi que la reconnaissance de la fonction sociale de la propriété. Tout cela, entre autres aspects, est explicitement prévu et développée dans le cadre du droit à la ville.

De façon complémentaire, HABITAT III devra encourager les mesures et instruments qui favorisent la production et la consommation responsables, en évitant les distorsions de ladite «économie verte». Il faudra de même contempler dans le nouvel Agenda qui surgira de la conférence des instruments visant à prévenir, éviter et compenser les violations des droits de l'homme liés à l'habitat, en particulier les dépouilles de territoires, les expulsions et les déplacements forcés des populations qui sont causés par les mégaprojets et les travaux d'infrastructures. Enfin, lors de la conférence HABITAT III, au-delà de l'approche des villes résilientes, il faut concevoir des mesures visant à s'attaquer aux causes profondes de la dégradation de l'environnement et du changement climatique.

Maintenant, rien de tout cela ne sera possible que si HABITAT III garantit une participation de la société civile égale à celle des autres acteurs. Cela se concrétise dans des aspects tels que la représentation et la participation de la société civile aux comités nationaux, l'accès à l'information, et en particulier l'inclusion de nos préoccupations et propositions dans les débats nationaux et internationaux et tout au cours de ce processus. Le moyen de parvenir à la participation sociale dans le processus d'HABITAT III est de disposer des moyens qui facilitent les conditions appropriées et dignes dans les études préalables, ainsi que pendant et après la Conférence, avec l'accès aux documents et le soutien logistique approprié pour que les propositions sociales atteignent tous les niveaux lors de toutes les étapes du processus. Il est capital de considérer que la participation sociale reflète l'égalité de genre, la facilitation de divers groupes d'âge et l'inclusion des personnes handicapées et des représentant-e-s des peuples autochtones, dans le respect de leurs us et coutumes.

Il ne peut y avoir de Nouvel Agenda Habitat sans la participation de la société civile. Nous exigeons donc que cet effort international inclue et reconnaissse les innovations générées par les secteurs populaires et sociaux qui doivent fréquemment affronter l'opposition, souffrir de manque de soutien et même se voir criminalisés- pour ainsi permettre, à partir d'HABITAT III, qu'un autre monde soit possible.

6 octobre 2014